



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 1262

Texte de la question

M Pierre Mehaignerie attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des verificateurs de la distribution et de l'acheminement de la Poste. D'une part, un certain nombre de personnels de ce corps attendront encore leur reclassement a la fin de l'annee 1988 ; d'autre part, la possibilite de choix offerte entre affectation nouvelle et conservation de la Poste lors d'une promotion au grade d'inspecteur ne semble pas etre appliquee dans les faits au deroulement reel de carriere des verificateurs. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour acclereler le processus de reclassement de l'ensemble des verificateurs en categorie A de la fonction publique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet d'integration en categorie A des verificateurs de la distribution et de l'acheminement est une des priorites de la politique de personnel de la poste. C'est ainsi qu'un comite technique paritaire a ete reuni le 14 juin 1988 en vue de l'examen du projet de decret relatif aux modifications statutaires du corps des inspecteurs des postes et telecommunications concernant la promotion des verificateurs en categorie A. Les dispositions statutaires dont il s'agit precisent que, pendant une periode de cinq ans a compter de la date de publication du decret, dans la limite d'un contingent annuel d'emplois fixe par arrete conjoint des ministres charges respectivement du budget, de la fonction publique et des postes et des telecommunications, les inspecteurs de la branche service d'exploitation, commerciaux et administratifs pourront etre recrutes par concours special ouvert aux fonctionnaires du corps des verificateurs comptant quatre ans de services effectifs dans ce corps, cette condition etant appreciee au 1er janvier de l'annee au titre de laquelle le concours est organise. Les candidats recus aux concours speciaux seront immediatement titularises dans le grade d'inspecteur. Le projet de decret a ete soumis aux ministres concernes en vue de l'obtention de leur contreseing. Aussi, toutes dispositions ont-elles ete prises pour que le premier concours offrant 200 emplois d'inspecteur aux verificateurs intervienne d'ici a la fin de l'annee 1988. En effet, pour permettre la mise en oeuvre de cette reforme statutaire, a ete programme et inscrite au budget, dans un premier temps, la transformation de 200 emplois de verificateur en emplois d'inspecteur.

Données clés

Auteur : [M. Mehaignerie Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1262

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2313